

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

6 June 1991

Doc. 6457

REPORT

**on EFTA activities in 1989 and 1990 :
a changing EFTA in a changing Europe**

(Rapporteur : Mr DEMIRALP,
Turkey, True Path Party)

Background :

The seven countries belonging to the European Free Trade Association (EFTA) and the twelve member states of the European Community are at present trying to establish a largely integrated market, a "European Economic Area" (EEA), among them. Given its complexity and far-reaching commitments, the EEA Treaty should be seen as a long process rather than as a single destination, and it should for this reason be continuously followed by the Assembly.

Proposed action :

It is important that the EEA Treaty be flexible and even-handed, and that it provide both the European Community and EFTA with an equal say in matters of common concern. Furthermore, the EEA needs to retain a maximum degree of openness *vis-à-vis* the rest of Europe and the world, including Central and Eastern Europe and developing countries. Full use should be made of the Council of Europe as a privileged joint forum, not only for matters of common concern to EFTA and European Community countries, but also with the rest of Europe, in such areas as co-operation in the political, legal, cultural, educational, environmental and social fields, and in the promotion of democracy and human rights. Finally the Parliamentary Assembly should be granted observer status on the proposed "Parliamentary Conference of the EEA".

I. Draft resolution

1. The Assembly has examined the 29th and the 30th annual reports of the European Free Trade Association (EFTA) and the report of its Committee on Economic Affairs and Development in reply thereto.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

6 juin 1991

Doc. 6457

RAPPORT

**sur les activités de l'AELE en 1989 et 1990 :
une AELE en mutation
dans une Europe en mouvement**

(Rapporteur : M. DEMIRALP,
Turquie, Parti de la juste voie)

Données de base

Les sept pays appartenant à l'Association européenne de libre-échange (AELE) et les douze Etats membres de la Communauté européenne s'efforcent actuellement de créer un marché largement intégré, un «Espace économique européen» (EEE). Etant donné sa complexité et l'ampleur des engagements qu'il comporte, le traité de l'EEE devrait être considéré comme un long processus plutôt que comme un aboutissement. Pour cette raison, il devrait être soumis régulièrement à l'attention de l'Assemblée.

Action proposée

Il est important que le traité de l'EEE soit souple et équitable, et qu'il donne tant à la Communauté européenne qu'à l'AELE un droit égal d'intervention dans les questions d'intérêt commun. En outre, l'EEE devrait demeurer le plus ouvert possible *vis-à-vis* du reste de l'Europe et du monde, y compris l'Europe centrale et de l'Est, et les pays en voie de développement. Le Conseil de l'Europe en tant que forum commun privilégié devrait être pleinement utilisé, non seulement pour les questions intéressant à la fois des pays de l'AELE et ceux de la Communauté européenne, mais également *vis-à-vis* du reste de l'Europe, dans des domaines tels que la coopération politique et juridique, la culture, l'éducation, la protection de l'environnement, les affaires sociales, la promotion de la démocratie et les droits de l'homme. Enfin, le statut d'observateur devrait être attribué à l'Assemblée parlementaire lors de la conférence parlementaire de l'EEE proposée.

I. Projet de résolution

1. L'Assemblée a examiné les 29^e et 30^e rapports annuels de l'Association européenne de libre-échange (AELE) et le rapport de sa commission des questions économiques et du développement portant réponse auxdits rapports de l'AELE.

2. The Assembly recognises the essential contribution made by EFTA over three decades to enhanced trade in Europe and the world — the latest example being its efforts to establish a "European Economic Area" (EEA) with the twelve member states of the European Community.

3. The EEA treaty — which holds out the possibility of a largely integrated market of 360 million people — should, considering its complexity and far-reaching commitments, be seen as a long process rather than as a single destination. There is therefore all the more reason why this process will have to be continuously followed by the Assembly, apart from also remaining open to other partners.

4. Furthermore, the EEA offers Europe an additional source of economic and political stability, eventually permitting additional countries to join it by becoming members of EFTA, while some of its participants may accede to the European Community.

5. It is important that the EEA treaty be flexible and even-handed, and that it provide both the European Community and the EFTA countries with an equal say in matters of common concern, as regards not only the substance of the agreement but also the institutions set up to ensure its observance.

6. Certain parts of the proposed EEA treaty concern fields other than economic integration and trade proper, such as education and culture, social protection, public health, the environment, and legal and regional co-operation. It is important that work in these areas should not duplicate work already in progress in, or which could be done more usefully by, the Council of Europe.

7. The Assembly, in conclusion, asks the member states of EFTA and of the European Community:

i. to ensure — as already pointed out in the Assembly's Resolution 962 (1991) on "1992", Europe and the world — that the EEA retain a maximum degree of openness *vis-à-vis* the rest of Europe and the world, thus offering the prospect of joining the EEA to European countries which wish to pursue economic integration but which may not be in a position to join the European Community;

ii. also to offer developing countries fair trade conditions by refraining from protectionist measures;

iii. to make full use of the Council of Europe as a privileged joint forum not only for

2. L'Assemblée reconnaît la contribution essentielle apportée par l'AELE pendant trois décennies au développement des échanges en Europe et dans le monde — l'exemple le plus récent étant ses efforts visant à créer un «Espace économique européen» (EEE) avec les douze Etats membres de la Communauté européenne.

3. Le traité de l'EEE — qui ouvre la perspective de la création d'un marché largement intégré de 360 millions de personnes — devrait, étant donné sa complexité et l'ampleur des engagements qu'il comporte, être considéré comme un long processus plutôt que comme un aboutissement unique. C'est la raison pour laquelle ce processus devra continuer d'être soumis à l'attention de l'Assemblée et, par ailleurs, rester ouvert à d'autres partenaires.

4. En outre, l'EEE offre à l'Europe une source supplémentaire de stabilité économique et politique permettant, le moment venu, à d'autres pays de le rejoindre en devenant membres de l'AELE, tandis que certains de ses participants pourraient adhérer à la Communauté européenne.

5. Il est important que le traité de l'EEE soit souple et équitable, et qu'il donne tant à la Communauté européenne qu'aux pays de l'AELE un droit égal d'intervention dans les questions d'intérêt commun. Cela vaut non seulement pour le fond de l'accord lui-même, mais aussi pour les institutions créées pour veiller à l'exécution de cet accord.

6. Certaines parties du traité envisagé de l'EEE portent sur des domaines autres que l'intégration économique et les échanges proprement dits, par exemple sur l'éducation et la culture, la protection sociale, la santé publique, l'environnement et la coopération juridique et régionale. Il importe que les travaux dans ces secteurs ne fassent pas double emploi avec ceux qui sont déjà en cours au Conseil de l'Europe ou que celui-ci serait plus à même de mener à bien.

7. L'Assemblée en conclusion demande aux Etats membres de l'AELE et de la Communauté européenne:

i. de veiller — ainsi que cela est déjà souligné dans la Résolution 962 (1991) de l'Assemblée, relative à «1992», l'Europe et le monde — à ce que l'EEE demeure le plus ouvert possible vis-à-vis du reste de l'Europe et du monde, offrant ainsi la perspective aux pays européens qui souhaitent pousser plus avant l'intégration économique, mais qui ne sont peut-être pas en mesure d'adhérer à la Communauté européenne, de rejoindre l'EEE;

ii. d'offrir également aux pays en voie de développement de justes conditions de commerce, en s'abstenant de mesures protectionnistes;

iii. d'utiliser pleinement le forum commun privilégié qu'est le Conseil de l'Europe, non

matters of common concern to EFTA and European Community countries, but also with regard to the rest of Europe in such areas as co-operation in the political, legal, cultural, educational, environmental and social fields, and in the promotion of democracy and human rights ;

iv. to grant the Parliamentary Assembly observer status in the "Parliamentary Conference of the EEA" that may form part of the EEA institutional framework. This is all the more justified considering the Assembly's role, since EFTA's creation in 1960, as a parliamentary forum for debates on EFTA activities, its increasingly pan-European membership and its longstanding concern for European integration.

8. Furthermore, the Assembly :

i. welcomes the accession of Liechtenstein, a longstanding associate member of EFTA, to the organisation in May 1991, and hopes that this example may be followed by other countries ;

ii. welcomes the start of negotiations on free trade and co-operation between Turkey and EFTA countries, and hopes — considering the similar policies followed by Turkey and EFTA members *vis-à-vis* the European Community — that these negotiations will come to a positive conclusion ;

iii. strongly supports the so-called "Gothenburg Declarations" made in 1990 by the EFTA countries on the one hand, and Czechoslovakia, Hungary and Poland on the other, and encourages EFTA to pursue these agreements — as well as its longstanding co-operation with Yugoslavia — so as to facilitate the integration of these countries into the European economic mainstream.

II. Explanatory memorandum
by Mr DEMIRALP

I. Introduction : EFTA in a changing world

1. At a time when radical, even revolutionary developments are under way in Central and Eastern Europe, and when the European Community is well on its way toward complete market integration and toward the further goals of economic, monetary and even political union, then EFTA has to actively rethink its position.

2. This it does. Few intergovernmental organisations have shown more flexibility than EFTA in its over 30 years of existence — from its changing membership as certain countries left to join the Community and others joined, over its 1972 free trade arrangements with the Community,

seulement pour les questions intéressant à la fois l'AELE et la Communauté européenne, mais également vis-à-vis du reste de l'Europe, dans des domaines tels que la coopération politique et juridique, la culture, l'éducation, la protection de l'environnement, les affaires sociales et la promotion de la démocratie et des droits de l'homme ;

iv. d'attribuer à l'Assemblée parlementaire le statut d'observateur dans la «Conférence parlementaire de l'EEE» qui pourrait être créée dans le cadre institutionnel de l'EEE. Cette demande est particulièrement justifiée si l'on considère le rôle de l'Assemblée depuis la création de l'AELE en 1960 en tant que forum parlementaire pour les débats sur les activités de l'AELE, sa composition de plus en plus paneuropéenne et l'intérêt qu'elle manifeste depuis très longtemps pour l'intégration européenne.

8. En outre, l'Assemblée :

i. se félicite de l'adhésion à l'AELE en mai 1991 du Liechtenstein, qui en était depuis longtemps membre associé, et espère que cet exemple sera suivi par d'autres pays ;

ii. se félicite des négociations entamées par la Turquie et les pays de l'AELE sur le libre-échange et la coopération, et espère — vu les politiques semblables poursuivies par la Turquie et les membres de l'AELE envers la Communauté européenne — que ces négociations trouveront un aboutissement positif ;

iii. appuie fermement les «déclarations de Göteborg» prononcées en 1990 entre les pays de l'AELE d'une part, et la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne d'autre part, et encourage l'AELE à poursuivre l'application de ces accords — ainsi que sa coopération solidement établie avec la Yougoslavie — afin de faciliter l'intégration de ces pays dans le grand courant économique européen.

II. Exposé des motifs
par M. DEMIRALP

I. Introduction : l'AELE dans un monde en mutation

1. A une époque où l'Europe centrale et orientale est le théâtre de transformations radicales, voire révolutionnaires, et où la Communauté européenne s'achemine résolument vers une complète intégration commerciale et vers les objectifs plus lointains de l'union économique, monétaire, voire politique, l'AELE doit activement reconsidérer sa position.

2. Et c'est précisément ce qu'elle fait. Rares sont les organisations intergouvernementales qui aient montré plus de souplesse que l'AELE au cours de ses trente années et plus d'existence, depuis l'évolution de sa composition, certains pays l'ayant quittée pour rejoindre la Communauté

and to the 1984 so-called "Luxembourg Programme" of pragmatic and selective co-operation with the European Community.

3. In part, EFTA's adaptability reflects the fact that the seven countries that form it — Austria, Finland, Iceland, Liechtenstein (which joined in May 1991), Norway, Sweden and Switzerland — are open and highly advanced economies. Given their relatively modest size they rely heavily on trade, and have traditionally been staunch supporters of free trade. While their populations amount to only 0,7% of that of the world, they account for 7% of world trade.

4. However, before entering further into this subject matter your Rapporteur wishes to thank EFTA's Secretary General, Mr Georg Reisch, and its Deputy Secretary General, Mr Berndt-Olof Johansson, for their kind assistance in supplying background information for the present report. Our committee's Sub-Committee on International Economic Relations met Mr Johansson and leading EFTA officials in November 1990 for a most valuable exchange of views, and a delegation from the Parliamentary Assembly, including the Rapporteur, participated in an EFTA Parliamentary Colloquy on the theme "Europe in Transition — From Co-operation to Integration" held in Geneva in 1991.

II. EFTA'S greatest challenge : the European economic area

5. Small wonder, given the above, that EFTA today shows the same flexibility when facing its perhaps greatest challenge ever : that of establishing a multilateral, EC-EFTA treaty creating a European Economic Area (EEA), encompassing the Twelve of the former and the Seven of the latter.

6. The basic aim of the EEA is to create, by 1 January 1993, one homogeneous market covering both groupings. This implies — to quote from the "starting-point" speech by Mr Delors, the EC Commission's President, before the European Parliament in January 1989 — a "structural partnership ... with joint decision-making and administrative procedures".

7. Such an arrangement would seem natural, for EFTA and the European Community are, by a wide margin, each other's principal trading partners. Tariff-free circulation of industrial goods has essentially been achieved, building in particular on the Free Trade Agreements of 1972/73. The two blocs constitute the largest free trade area in the world, with a market of over 350 million consumers.

alors que d'autres y entraient, jusqu'au « processus de Luxembourg » de 1984, programme de coopération pragmatique et sélective avec la Communauté européenne, en passant par les accords de libre-échange conclus en 1972 avec la Communauté.

3. Pour une part, l'adaptabilité de l'AELE résulte de ce que les sept pays qui la composent — l'Autriche, la Finlande, l'Islande, le Liechtenstein (membre depuis mai 1991), la Norvège, la Suède et la Suisse — ont des économies ouvertes et hautement développées. En raison de leurs dimensions modestes, ils misent énormément sur les échanges et sont par tradition des partisans déterminés du libre-échange. Alors que leur population ne représente que 0,7% de la population mondiale, leur part dans les échanges mondiaux atteint 7%.

4. Toutefois, avant d'entrer plus avant dans le vif du sujet, votre rapporteur souhaite remercier le Secrétaire général de l'AELE, M. Georg Reisch, et son Secrétaire général adjoint, M. Berndt-Olof Johansson, qui ont très aimablement fourni les informations de base pour le présent rapport. La sous-commission des relations économiques internationales de notre commission a rencontré M. Johansson et des hauts fonctionnaires de l'AELE en novembre 1990 pour un échange de vues extrêmement précieux, et une délégation de l'Assemblée parlementaire, comprenant le rapporteur, a participé à un colloque parlementaire de l'AELE sur le thème « Une Europe en mutation — De la coopération à l'intégration », qui s'est tenu à Genève en février 1991.

II. Le grand défi posé à l'AELE : l'Espace économique européen

5. Rien d'étonnant donc à ce que l'AELE manifeste aujourd'hui la même souplesse face à ce qui est peut-être le plus grand défi qu'elle ait jamais eu à relever : celui de conclure un traité multilatéral CEE-AELE créant un Espace économique européen (EEE) englobant les douze pays de la Communauté européenne et les sept de l'AELE.

6. L'objectif fondamental de l'EEE est de créer à la date du 1^{er} janvier 1993 un marché homogène englobant les deux groupes. Il en résulte, pour citer le discours de M. Delors, Président de la Commission des Communautés européennes, devant le Parlement européen en janvier 1989, « la recherche d'une nouvelle forme d'association (...) avec des organes communs de décision et de gestion ».

7. Un tel arrangement paraît naturel puisque l'AELE et la CEE sont, et de loin, chacun le principal partenaire commercial de l'autre. La circulation sans entraves tarifaires des produits industriels a pour l'essentiel été réalisée sur la base, notamment, des accords de libre-échange de 1972-1973. Les deux blocs constituent la plus grande zone de libre-échange du monde avec un marché de plus de 350 millions de consommateurs.

8. The trade of EFTA countries with the European Community is over five times that of trade with the United States and Japan combined, while the European Community's exports to EFTA countries about equals those to the USA plus Japan. The trade proportions of individual EFTA countries tells the same story of pronounced orientation toward the EC.

9. The EEA agreement is scheduled to be initialled by leading representatives of European Community and EFTA countries at a ceremony in Salzburg, Austria, at the end of June 1991, that is just a few days before the meeting of the Parliamentary Assembly's Standing Committee at which the present report will be presented. However, it is not certain that this deadline can be kept to.

10. Although the agreement in itself will not be particularly voluminous, it will build on, and refer to, over 10 000 pages of Community legislation. Negotiations over its finer points may therefore have to continue over the summer, or perhaps even toward the end of 1991, when the agreement is to be signed. This would still allow time for ratification by the European Community and all EFTA countries before 1 January 1993 (when the "1992" project is to come into effect).

11. It is clear, given the above, that the EEA should be seen more as a process — with many outstanding issues and details to be settled and lived up to for years to come — than a classical agreement, or an already reached destination. This in turn justifies the emphasis laid in the present report on the long-term implications of the EEA. We shall all be confronted with them, whether our countries form part of the EEA or not.

12. To make the EEA possible, EFTA countries will have to incorporate some 1 400 Community legal acts into their national legislations. Apart from the implementation of the so-called "four freedoms" (freedom of movement across national borders of goods, services, capital and people), the EEA Agreement is to provide a firm legal basis also for areas outside the strictly economic ones, such as environment protection, education, social policies, research and development and consumer protection.

13. New institutions will have to be created as part of the EEA. A Council will be responsible for general political guidance, while an EEA Court consisting of five judges from the European Community countries and three from EFTA countries will be created, according to the Joint Declaration issued at the end of the EC-EFTA summit meeting of 13 May 1991. Generally speaking, the Declaration shows the political will of both sides to reach

8. Les échanges des pays de l'AELE avec les pays de la Communauté européenne sont cinq fois plus importants que les échanges avec les Etats-Unis et le Japon réunis, tandis que les exportations de la Communauté européenne vers les pays de l'AELE sont à peu près équivalentes à celles des Etats-Unis plus le Japon. La part dans les échanges de chacun des pays de l'AELE montre une nette orientation vers la CEE.

9. Il était prévu que l'accord de l'EEE serait paraphé par les représentants des pays de la CEE et de l'AELE lors d'une cérémonie devant avoir lieu à Salzbourg, Autriche, à la fin de juin 1991, c'est-à-dire juste avant la réunion de la Commission Permanente de l'Assemblée parlementaire à laquelle le présent rapport sera présenté. Toutefois, il n'est pas certain que ce délai puisse être tenu.

10. L'accord en tant que tel ne sera pas particulièrement volumineux, mais il se référera à plus de 10 000 pages de législation communautaire. Les négociations sur les points les plus délicats devront par conséquent peut-être se prolonger pendant l'été ou même jusqu'à la fin de l'année 1991, date à laquelle l'accord sera signé. Cela laissera quand même suffisamment de temps pour que la ratification par la CEE et par tous les pays membres de l'AELE ait lieu avant le 1^{er} janvier 1993 (date à laquelle le projet 1992 entrera en vigueur).

11. Il est évident, compte tenu de ce qui précède, que l'EEE devrait être considéré davantage comme un processus — avec beaucoup de questions et de détails devant être résolus ou clarifiés pendant les années à venir — que comme un accord classique ou une destination déjà atteinte. Ce fait justifie l'accent mis dans le présent rapport sur les incidences à long terme de l'EEE. Nous aurons tous à y faire face, que nos pays fassent ou non partie de l'EEE.

12. Pour y parvenir, les pays de l'AELE devront incorporer dans leur législation nationale quelque 1 400 textes communautaires. Outre la mise en œuvre des « quatre libertés » (libre circulation à travers les frontières des marchandises, des services, des capitaux et des personnes), l'accord instituant l'EEE vise à fournir une base juridique, au-delà du domaine strictement économique, aux activités telles que la protection de l'environnement, l'éducation, la politique sociale, la recherche et l'innovation, et la protection des consommateurs.

13. De nouvelles institutions devront être créées dans le cadre de l'EEE. Un conseil assurera l'orientation politique générale tandis qu'une cour de l'EEE sera créée, composée de cinq juges provenant des pays de la Communauté et de trois venant de l'AELE, selon la Déclaration jointe de la fin du « sommet » CEE-AELE le 13 mai 1991. Généralement parlant, la déclaration démontre la volonté politique des deux côtés de conclure un

a constructive EEA agreement, even though the rather general formulations hide lasting divergences of views, and even though Switzerland (and to some extent Iceland) emphasised their particular positions in a number of areas.

14. In addition, the EEA may be equipped with a "Parliamentary Conference of the EEA". The exact functions, composition and working methods of such a joint parliamentary body remain to be decided jointly by the European Parliament and the EFTA Committee of Members of Parliament. EFTA's parliamentary representation would presumably be, or be drawn from, this committee which, created in 1977, was given formal consultative status by the EFTA Ministerial Council in 1989.

15. Our committee has proposed that the Parliamentary Assembly of the Council of Europe should also be represented on this EEA parliamentary body, seeing the Assembly's important work on behalf of European unity, and our role, for many years, as a parliamentary forum to debate EFTA activities. We are approaching both the European Community and EFTA on this subject.

16. The EEA project is without historical precedent, uniting as it does one more firmly united group of countries, the European Community, and one much looser association, EFTA. The challenge is all the greater as the latter — a group of "individualistic" countries each with its own strong historical and political traditions — have suddenly to adapt their legislations and practices to an "*acquis communautaire*" built up over more than thirty years. The difficulties of EFTA countries to accept this "*acquis*" was also underlined during the adoption by the Committee on Economic Affairs and Development of the present report at its meeting in Antalya, Turkey in May 1991. They call for special understanding on the part of EC countries, but also for added efforts by EFTA countries themselves.

17. The negotiations, in progress since the middle of 1990, were given a strong push at an EC-EFTA ministerial meeting in Brussels in December the same year. In the final communiqué of the meeting, the ministers confirmed the "high priority they attach to the privileged relationship between the Community, its member states and the EFTA countries, which is based on proximity, long-standing common values and European identity". They declared further "the important contribution which the EEA as a concrete expression of these relations would make as a building block in the new European architecture" and stressed "the significance of further development of the European Community in the interest of Europe as a whole". They also "reiterated their

traité de l'EEE constructif, bien que les formules plutôt générales cachent des divergences d'opinion durables et que la Suisse (et dans une certaine mesure l'Islande) ait souligné sa position particulière dans un certain nombre de domaines.

14. En outre, il est en principe convenu que l'EEE aura une dimension parlementaire. Le détail des fonctions, de la composition et des méthodes de travail de cet organe parlementaire conjoint reste à définir d'un commun accord par le Parlement européen et le Comité de parlementaires de l'AELE. Il est probable que la représentation parlementaire de l'AELE sera constituée ou tirée de ce comité qui, créé en 1977, a été officiellement doté du statut consultatif en 1989 par le Conseil ministériel de l'AELE.

15. Notre commission a proposé que l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe soit également représentée au sein de cet organe parlementaire de l'EEE, étant donné les importants travaux de l'Assemblée en faveur de l'unité européenne et son rôle, depuis de longues années, de caisse de résonance des activités de l'AELE. Nous avons pressenti la Communauté européenne et l'AELE à ce sujet.

16. Le projet d'Espace économique européen est sans précédent historique en ce qu'il unit un groupe de pays très solidaires, ceux de la Communauté, et une association beaucoup plus lâche, l'AELE. Le défi est d'autant plus ardu que les membres de cette dernière — groupe de pays individualistes attachés chacun à de fortes traditions historiques et politiques — doivent tout d'un coup adapter leur législation et leurs pratiques à un *acquis communautaire* élaboré en plus de trente années. Les difficultés des pays de l'AELE d'accepter cet "*acquis*" furent également soulignées lors de l'adoption du présent rapport par la commission des questions économiques et du développement au cours de sa réunion à Antalya en Turquie en mai 1991. Elles exigèrent une grande compréhension de la part des pays membres de la Communauté, mais également des efforts additionnels par les pays membres de l'AELE eux-mêmes.

17. Les négociations, en cours depuis le début de 1990, ont reçu une forte impulsion à la réunion des ministres de la CEE et de l'AELE, organisée à Bruxelles en décembre de la même année. Dans le communiqué final de la rencontre, les ministres ont confirmé la «*priorité élevée qu'ils attachent aux relations privilégiées entre la Communauté, ses Etats membres et les pays de l'AELE, fondées sur la proximité, une longue tradition de valeurs communes et une idée européenne*». Ils soulignent aussi «*l'importante contribution que l'EEE, expression concrète de ces relations, apporterait en tant qu'élément de la nouvelle architecture européenne*», en insistant sur «*l'importance d'un renforcement de la Communauté européenne dans l'intérêt de l'Europe tout entière*». Ils ont aussi

firm political commitment to the rapid conclusion of a comprehensive EEA agreement based on equality, which should ensure the greatest possible mutual interest for the parties concerned as well as the global balanced character of their co-operation". This political will was again emphasised in the previously mentioned Joint Declaration of 13 May 1991.

18. However, the difficulties remaining in the negotiations should not be underestimated and new ones keep cropping up. For one thing, the EEA institutional framework has not yet been clearly identified by either side. Furthermore, EFTA countries, for reasons of "fundamental national interest", have presented a "minimum list" of permanent derogations which they wish to obtain from the joint EEA rules. The European Community for its part wishes there to be no exceptions at all to the EEA Agreement.

19. Although the list of "permanent derogations" on the part of EFTA countries has never been a very long one — slightly more than a dozen subject matters — the Community has firmly insisted that EFTA countries make special efforts to forego all of them.

20. One has to be aware that some of the issues involved are of great political sensitivity in the EFTA countries concerned, such as the obstacles to direct investment in industry or real estate by non-nationals in some of the Nordic countries, or the quotas on the employment of foreign workers in Switzerland. It is clear that each such inconsistency with the rules of the internal market raises problems of homogeneity in the future EEA, and of reciprocity and balance as well. Governments of EFTA countries are therefore making serious efforts to do away with as many derogations as possible. The question is whether they will be sufficiently few for the European Community to accept them.

21. Certain areas have been left out wholesale of the EEA negotiations, such as agricultural policies and the harmonisation of indirect taxes. Thus, EFTA countries would not be bound by the Common Agricultural Policy. On the other hand, the Community has presented EFTA countries with a rather sweeping list of requests for improved access to their markets on a preferential basis. The justification put forward is the need to arrive at a balance of benefits for all countries concerned, as well as to reduce economic disparities and promote "cohesion" within the EEA.

22. As part of this EEA "cohesion debate", some EC countries have further suggested that EFTA countries should contribute financially — through a fund or some other device — to the development of economically weaker regions within the EEA. EFTA countries have voiced

«réitéré leur ferme attachement politique à la conclusion rapide d'un vaste accord EEE fondé sur l'égalité qui garantisse au maximum l'intérêt mutuel des parties en cause et le caractère globalement équilibré de leur coopération». Cette volonté politique fut de nouveau soulignée dans la Déclaration jointe susmentionnée du 13 mai 1991.

18. Il ne faudrait cependant pas sous-estimer les difficultés que les négociations ont encore à résoudre, et d'autres ne cessent pas de surgir. D'une part, aucune partie n'a encore clairement défini le cadre institutionnel de l'EEE. En outre, les pays de l'AELE ont, pour des raisons d'intérêt national, présenté une «liste minimale» de dérogations permanentes qu'ils entendent obtenir par rapport aux règles communes régissant l'Espace économique européen. La CEE souhaite de son côté que l'accord instituant l'EEE ne fasse l'objet d'aucune exception.

19. Bien que la liste des «dérogations permanentes» dressée par les pays de l'AELE n'ait jamais été très longue — guère plus d'une douzaine de matières — la Communauté leur demande fermement de faire un effort particulier pour renoncer à toutes.

20. Il faut bien voir que les pays de l'AELE concernés sont politiquement très sensibles à certains des problèmes en jeu, tels que les obstacles aux investissements directs dans l'industrie et l'immobilier de la part de non-nationaux dans tel ou tel pays nordique, ou encore les quotas régissant l'emploi de travailleurs étrangers en Suisse. Il est clair que chaque incompatibilité de ce genre avec les règles du marché intérieur soulève des problèmes d'homogénéité, ainsi d'ailleurs que de réciprocité et d'équilibre, pour le futur EEE. Les gouvernements des pays de l'AELE s'emploient donc résolument à supprimer autant de dérogations que possible. La question est de savoir si leur nombre sera suffisamment faible pour que la Communauté puisse s'en accommoder.

21. Certains domaines tels que l'agriculture ou l'harmonisation de la fiscalité indirecte ont été complètement exclus des négociations de l'EEE. Les pays de l'AELE ne seront donc pas liés par la politique agricole commune. En revanche, la Communauté a présenté aux pays de l'AELE une liste assez impressionnante de demandes d'accès préférentiel à leurs marchés. L'argument avancé est la nécessité de parvenir à un équilibre des avantages pour tous les pays concernés, ainsi que de réduire les disparités économiques et de favoriser la «cohésion» à l'intérieur de l'Espace économique européen.

22. Dans le cadre de ce débat sur la cohésion de l'EEE, plusieurs pays de la Communauté ont en outre suggéré que l'AELE contribue financièrement — à travers un fonds ou un autre dispositif — au développement des régions économiquement faibles de l'EEE. Les pays de l'AELE ont

reservations on this issue, and argue that no final decision on a fund of this kind can be made without taking agriculture and fish into account.

23. Within EFTA, fish and other marine products are covered by free trade. This, of course, reflects the interest of some EFTA countries. One of them, Iceland, depends vitally on fish exports. In the EEA negotiations the European Community insists, however, on linking freer trade with improved access for European Community fishing vessels to the resources of EFTA countries. This is bound to be a difficult part of the forthcoming negotiations, not least because of the different conditions of competition — for instance, as regards subsidies — that exist between the Community and the EFTA countries concerned.

24. EFTA countries have advanced legislation in many fields, sometimes surpassing the European Community "*acquis*", for instance as regards environmental, health or safety standards of traded goods. For EFTA countries to take a "step backward" to a lower common denominator would be difficult. It would imply that a choice would have to be made between, say, the cause of the environment and the creation of the EEA. In some cases solutions may be found which do not hamper free circulation of goods. In other cases, however, the only answer would seem to let the Community catch up with the higher standards in EFTA countries. In actual fact, more advanced standards are already being proposed by the Commission. One of the key sectors concerned is, not surprisingly, cars.

25. Your Rapporteur hopes that, in mentioning all the above problem areas, he has not struck an unduly pessimistic note. Difficulties are there to be overcome, and the previously mentioned EC-EFTA Ministerial meetings have given a clear commitment to making every effort to conclude the EEA Agreement quickly.

26. For EFTA countries this commitment reflects a real and urgent need, that of being able at the outset to take part in a completed European internal market. With the deadline fixed and the countdown running, they have to move quickly.

27. However, as EFTA's Secretary General Mr Reisch pointed out at the Parliamentary Colloquium on "Europe in Transition — From Co-operation to Integration" (Geneva, 4 and 5 February 1991), neither EFTA nor the Community were ever conceived of as being *numerus clausus* arrangements for a given circle of members only. Consequently, the EEA, too, should also be an open concept. This characteristic should offer a

fait part de réserves à ce sujet et arguent de ce qu'aucune décision finale ne peut être prise quant à un fonds de ce genre sans tenir compte de l'agriculture et du commerce des poissons et autres produits de la mer.

23. A l'intérieur de l'AELE, le commerce des poissons et autres produits de la mer est entièrement libre ; ce qui, naturellement, répond à l'intérêt de certains pays de l'AELE. L'un d'eux, l'Islande, est absolument tributaire de ses exportations de poissons. Or, dans les négociations concernant l'EEE, la Communauté subordonne une plus grande liberté des échanges à un accès élargi, pour les navires de pêche communautaires, aux ressources des pays de l'AELE. Ce sera fatalement là l'une des difficultés des négociations à venir, notamment du fait que les conditions de la concurrence — par exemple en matière de subventions — diffèrent entre la Communauté et les pays de l'AELE concernés.

24. Dans plusieurs domaines, par exemple en matière de normes écologiques, sanitaires ou de sécurité, tous ces pays ont une législation de pointe, qui va parfois au-delà de l'*acquis* communautaire. Il leur serait difficile de faire un « pas en arrière » vers un plus petit dénominateur commun. En d'autres termes, il faudrait faire un choix entre, par exemple, la cause de l'environnement et la création de l'Espace économique européen. Sans doute sera-t-il possible, dans certains cas, de trouver des solutions qui ne mettent pas en cause la libre circulation des marchandises, mais, dans d'autres, la seule réponse semble être, pour la Communauté, de se conformer aux normes plus sévères des pays de l'AELE. D'ailleurs, sa Commission propose dès aujourd'hui des normes plus élevées. Rien d'étonnant à ce que l'un des secteurs clés en cause soit celui des voitures.

25. Votre rapporteur espère ne pas avoir manifesté trop de pessimisme en évoquant tous ces problèmes. Les difficultés sont faites pour être vaincues, et les réunions précédemment mentionnées des ministres de la CEE et de l'AELE ont été clairement engagées de manière à ne ménager aucun effort pour conclure l'accord instituant l'EEE rapidement.

26. Pour les pays de l'AELE, cet engagement traduit une urgente et réelle nécessité, celle de pouvoir dès le départ jouer leur rôle dans un marché intérieur européen parvenu à son achèvement. Compte tenu du délai imparti et de l'inexorable compte à rebours, il leur faut se dépêcher.

27. Toutefois, comme l'a déclaré le Secrétaire général de l'AELE, M. Reisch, au Colloque parlementaire sur « Une Europe en mutation — De la coopération à l'intégration » (Genève, 4-5 février 1991), il n'a jamais été question de réserver les arrangements de l'AELE ou de la Communauté à un cercle restreint de membres. L'Espace économique européen doit donc, lui aussi, être tourné vers l'extérieur. Cette qualité devrait permettre

potential to join the EEA on the part of countries which aim at a high level of economic integration, but which may not be prepared to transfer part of their sovereignty to the Community.

28. Your Rapporteur's own country, Turkey, sends about half of its exports to the EC and a significant additional share to EFTA countries. It has a rapidly growing and increasingly advanced economy, and it must not be faced with any new barriers in its economic relations with the rest of Europe. The same holds, needless to say, for all other non-EC Council of Europe member states, as well as for those reformist countries of Central and Eastern Europe which have not yet gained Council membership.

29. Turkey has applied for membership of the Community and attaches great importance to the strengthening of co-operation with both Community and EFTA countries with a view to facilitating its smooth future integration in the EEA.

III. A changing EFTA

30. The second leg of the title of the Geneva Colloquium — "From Co-operation to Integration" — also reflects EFTA reality. For as the EEA is created, EFTA itself will change from a classical, multilateral, free trade agreement to an instrument of integration proper.

31. Nor is EFTA's membership likely to remain a constant. Austria has already applied for EC membership, and the Swedish Parliament has agreed by a large majority to do the same in the foreseeable future. For these countries, then, the EEA is a temporary tool. Other EFTA members, on the other hand, have not yet decided on whether to join the EC or not, and for them the EEA is an arrangement which must be able to stand on its own two feet for an undetermined length of time, while leaving future options open. This will no doubt test EFTA cohesion, quite apart from the difficulty of negotiating the EEA as such. However, even in countries like Switzerland and Finland there is renewed debate on the possible merits of an EC membership, and it will be interesting to follow developments in the months to come.

IV. EFTA and Central and Eastern Europe

The contribution by the Council of Europe

32. EFTA is changing, not only in its relations to the EC but also in its links with Central and Eastern Europe. The so-called "Gothenburg Declarations" of June 1990 launched a process of co-operation with Czechoslovakia, Hungary and Poland. In elaborating them, EFTA builds on the

l'adhésion de pays qui, tout en souhaitant une forte intégration économique, ne sont peut-être pas disposés à déléguer à la Communauté une part de leur souveraineté.

28. La Turquie, pays dont votre rapporteur est ressortissant, expédie près de la moitié de ses exportations vers la Communauté et une partie importante en direction des pays de l'AELE. Son économie se développe rapidement tout en se modernisant et il ne faudrait pas mettre de nouveaux obstacles à ses relations avec le reste de l'Europe. Il en va de même, cela va sans dire, de tous les autres Etats du Conseil de l'Europe qui n'appartiennent pas à la Communauté, ainsi que des pays réformistes d'Europe centrale et orientale qui ne font pas encore partie du Conseil.

29. La Turquie a demandé à adhérer à la Communauté et tient beaucoup à renforcer sa coopération, tant avec les pays communautaires qu'avec ceux de l'AELE, de façon à pouvoir par la suite s'intégrer plus aisément dans l'Espace économique européen.

III. Une AELE en mutation

30. Le second élément du titre du colloque de Genève, «De la coopération à l'intégration», reflète également la réalité de l'AELE. En effet, à mesure que prendra forme l'EEE, cette association cessera elle-même d'être un accord classique et multilatéral de libre-échange pour se transformer en un véritable instrument d'intégration.

31. Il est douteux aussi que la composition de l'AELE demeure immuable. L'Autriche a déjà demandé à adhérer à la Communauté et le Parlement suédois a décidé à une large majorité de faire de même dans un avenir prévisible. L'EEE n'est donc pour ces pays qu'une solution temporaire. D'autres membres de l'AELE n'ont par contre pas encore décidé d'adhérer ou non à la CEE et, pour ceux-là, l'Espace économique européen est une formule qui doit pouvoir subsister pendant une durée indéterminée sans engager l'avenir. Tous ces éléments ne manqueront pas de mettre à l'épreuve la cohésion de l'AELE, sans parler de la difficulté de négocier l'EEE en tant que tel. Or, même des pays comme la Suisse et la Finlande mènent de nouveau un débat sur les avantages éventuels d'une adhésion à la Communauté et il sera intéressant de suivre les développements dans les mois à venir.

IV. L'AELE et l'Europe centrale et orientale

La contribution du Conseil de l'Europe

32. Les relations de l'AELE sont en train d'évoluer, non seulement avec la Communauté, mais aussi avec l'Europe centrale et orientale. Les «Déclarations de Göteborg» de juin 1990 ont lancé un processus de coopération avec la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne. L'AELE se

experience of more than two decades of co-operation with Yugoslavia. The declarations provide for practical assistance in the restructuring of the economies of these countries. Conditions for establishing free trade agreements will also be examined. The aim is to conclude the negotiations before the summer of 1991, in order to have the agreements enter into force in 1992. For these co-operation agreements, as for that with Yugoslavia concluded in 1983, the aim will be eventually to transform them into free-trade agreements.

33. EFTA's approach in its co-operation with its neighbours to the East remains flexible and evolutionary. The "asymmetric" free-trade agreements — signifying greater ease of access for the Central and East European countries concerned to the EFTA area than vice versa — will lead to a gradual opening of markets as a first step. Together with the assistance and "educational" aspects of the co-operation this should, it is hoped, eventually prepare for full integration into the European trading system.

34. Negotiations are in progress to establish a free trade area among the seven members of EFTA and Czechoslovakia, Hungary and Poland. It would be gradually introduced over a period of ten years, in the course of which the EFTA countries would open up their markets to imports from the three countries concerned along the above-mentioned "asymmetric" lines. For industrial products an agreement could take effect in January 1992.

35. EFTA's closer links with the countries of Central and Eastern Europe rhyme well with the association agreements concluded between the European Community and several of the countries in the area, and with the Council of Europe's enlarged membership (Hungary and Czechoslovakia became the Council's 24th and 25th members in November 1990 and February 1991, respectively). The Parliamentary Assembly's Special Guest Status links with the parliaments of Bulgaria, Poland, Romania, the Soviet Union and Yugoslavia go in the same direction. The Council of Europe is a common forum for all Europe. The Council's work in such important fields as human rights, legal harmonisation and co-operation, education, culture, and environmental protection also facilitate the process of economic integration in the EEA.

36. This role was also highlighted at the Geneva Colloquy by Mr Willy De Clercq, Chairman of the European Parliament's Committee on External Economic Relations, when he stated that "the Council of Europe, too, has a new role to play ... as a welcoming institution permitting the countries of Central and Eastern Europe which have asked to become members of this organisation to develop national democratic insti-

fonde à cet égard sur les leçons tirées de plus de deux décennies de coopération avec la Yougoslavie. Les déclarations prévoient une aide concrète à la restructuration de l'économie de ces pays. Seront également examinées les modalités d'éventuels accords de libre-échange. Les négociations devraient se terminer avant l'été 1991, de façon que les accords puissent entrer en vigueur en 1992. Il s'agit de transformer en définitive ces accords de coopération, comme celui conclu avec la Yougoslavie en 1983, en accords de libre-échange.

33. La démarche de l'AELE dans sa coopération avec ses voisins de l'Est demeure souple et évolutive. Des accords de libre-échange «asymétriques» — c'est-à-dire une plus grande facilité d'accès à la zone de l'AELE pour les pays d'Europe centrale et orientale que l'inverse — se traduiront dans un premier temps par une ouverture progressive des marchés. Doublée du volet «assistance» et des aspects «pédagogiques» de la coopération, cette formule devrait, espère-t-on, préparer en définitive l'intégration totale au système européen des échanges.

34. Des négociations ont été entamées visant à établir une zone de libre-échange entre les Sept de l'AELE et la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Pologne. Elle serait créée petit à petit sur une période de dix ans, pendant lesquels les pays de l'AELE ouvriraient leurs marchés aux importations des trois pays en question selon les accords «asymétriques» mentionnés ci-dessus. En ce qui concerne les produits industriels, un accord pourrait entrer en vigueur dès janvier 1992.

35. Les liens plus étroits de l'AELE avec les pays d'Europe centrale et orientale s'harmonisent parfaitement avec les accords d'association conclus entre la CEE et plusieurs de ces pays, ainsi qu'avec la composition élargie du Conseil de l'Europe (dont la Hongrie et la Tchécoslovaquie sont respectivement devenues le vingt-quatrième et le vingt-cinquième membres en novembre 1990 et en février 1991). Les liens noués par l'Assemblée parlementaire, grâce au statut d'invité spécial, avec les parlements de Bulgarie, de Pologne, de Roumanie, d'Union Soviétique et de Yougoslavie vont dans le même sens : faire du Conseil de l'Europe le forum de tous les pays européens. Les travaux du Conseil de l'Europe dans des domaines aussi importants que les droits de l'homme, l'harmonisation et la coopération en matière juridique, l'éducation, la culture et la protection de l'environnement facilitent également le processus d'intégration dans l'Espace économique européen.

36. Ce rôle a d'ailleurs été mis en lumière au Colloque de Genève par M. Willy De Clercq, président de la Commission des relations économiques extérieures du Parlement européen, qui déclarait que le Conseil de l'Europe avait lui aussi un nouveau rôle à jouer, celui d'une institution d'accueil qui permette aux pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à cette organisation, de développer des institutions démocratiques.

tutions ensuring fundamental freedoms and human rights. To the European Community, the Council of Europe appears, not as a rival, but as a useful supplement, which the Community welcomes all the more as its own member states play a dominant role in it".

37. The sentiments of Mr De Clercq were echoed in the statement on the same occasion, by Mr Reisch, when he said that "EFTA co-operation follows its own principle of subsidiarity, fully respecting work carried out in other international organisations. *Le grand chantier de l'Europe* needs all of our experience and readiness to bring about lasting changes. Economic co-operation alone, however efficient, cannot possibly cope with the multitude and variety of challenges we are confronting".

38. My colleagues Mr Flückiger and Mr Koritzinsky, as well as myself, underscored this idea in Geneva. We recalled the achievements as well as the current and future activities of the Council of Europe, and emphasised the pan-European dimension of the Parliamentary Assembly. We reminded participants of the need to avoid overlapping activities among European institutions and parliamentary forums. The Council of Europe — with its many conventions, its wide-ranging intergovernmental activities, and its increasingly pan-European Parliamentary Assembly — can do much useful and complementary work alongside the EC and EFTA.

39. Finally, the committee's meeting in Antalya in May 1991 also stressed the need for the EEA to remain open not only to the rest of Europe but to the world at large.

V. Concluding remarks : EFTA in the "new Europe"

40. We thus see a new European architecture taking shape in the economic field. The European Community is and will remain the driving force, politically and economically speaking, as it enjoys intimate economic links with the countries of EFTA, whichever they may be in the future. Around them we see the reformist countries of Central and Eastern Europe gradually reaching a level where they can pursue genuinely free trade with the EEA and with the world as a whole. It is our role in the Parliamentary Assembly of the Council of Europe to assist this process, and to ensure that no democratic European country is left out in the cold, economically or politically.

ques nationales garantissant les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Aux yeux de la Communauté européenne, le Conseil de l'Europe n'est pas un rival, mais un complément utile qu'elle salue d'autant plus volontiers que ses propres Etats membres y jouent un rôle prédominant.

37. Les sentiments exprimés par M. De Clercq se retrouvent dans les propos tenus à la même occasion par M. Reisch, qui déclare que la coopération apportée par l'AELE obéit à son propre principe de subsidiarité, qui consiste à prendre en compte les travaux effectués dans d'autres organisations internationales. Le grand chantier de l'Europe a besoin de toute notre expérience et de notre détermination à provoquer des changements durables. La coopération économique ne saurait à elle seule, si efficace soit-elle, répondre à la multiplicité et à la diversité des défis qui nous sont lancés.

38. Mes collègues, MM. Flückiger et Koritzinsky, ont, tout comme moi, insisté à Genève sur cette idée. Nous avons rappelé les réalisations en même temps que les activités présentes et à venir du Conseil de l'Europe, et souligné la dimension paneuropéenne de l'Assemblée parlementaire. Nous avons rappelé aux participants la nécessité d'éviter tout chevauchement d'activités entre institutions européennes et instances parlementaires. Le Conseil de l'Europe — grâce à ses nombreuses conventions, ses vastes activités intergouvernementales et son Assemblée parlementaire de plus en plus paneuropéenne — fait œuvre éminemment utile en complément aux travaux de la CEE et de l'AELE.

39. Enfin, la réunion de la commission à Antalya en mai 1991 a également souligné la nécessité que l'EEE reste ouvert non seulement vis-à-vis du reste de l'Europe mais aussi du monde en général.

V. Conclusions : l'AELE dans la nouvelle Europe

40. Nous voyons donc une nouvelle architecture européenne prendre forme dans le domaine économique. La Communauté européenne continuera d'en être le moteur politique et économique, en raison des liens économiques privilégiés qu'elle a avec les pays de l'AELE, quelle que soit la forme qu'ils puissent revêtir à l'avenir. A leur voisinage, les pays réformistes d'Europe centrale et orientale atteindront peu à peu un niveau de développement tel qu'ils pourront réellement commercer, sous le signe de la liberté des échanges, avec l'Espace économique européen et l'ensemble du monde. La mission de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe est de favoriser ce processus et de veiller à ce qu'aucun pays démocratique de l'Europe ne soit, économiquement ou politiquement, laissé à l'écart.

APPENDIX

Ministerial meeting between the European Community,
its member states and the countries
of the European Free Trade Association
(Brussels, 13 May 1991)

Joint declaration¹

Reporting committee : Committee on Economic Affairs and Development.

Budgetary implications for the Assembly : none.

Reference to committee : Docs. 6447 and 6448.

Draft resolution unanimously adopted by the committee on 15 May 1991.

Members of the committee : MM. *Valleix (Chairman), Flückiger, Vuralhan (Vice-Chairmen), Aarts (Alternate : Dees), Aylward, Brito, Capanna, Croze, Demiralp, Efraimoglou, Eicher, Ewing (Alternate : Rowe), Fabra (Alternate : Diaz), Dame Peggy Fenner, MM. Frendo, Gandalovič, García Sánchez, Gasperoni, Gassner, Gemesi, Goerens, Holtz, Jessel, Kempinaire, Kittelmann, Albrecht Konecny, Koritzinsky, Kovács, Le Grand, Lotz, Mesoraca, Miville, Pinto, Rehn (Alternate : Särkijärvi), Rokofyllos, Sinesio (Alternate : Scovacricchi), Eric Smith, Strimitzer, Svensson, Mrs von Teichman, M. Thorarinnsson, Mrs af Ugglas, Mrs Verspaget.*

N.B. The names of members present at the meeting are printed in italics.

See Resolution 965 (Standing Committee, 28 June 1991).

ANNEXE

Réunion ministérielle
entre la Communauté européenne,
ses Etats membres
et les pays de l'Association européenne de libre-échange
(Bruxelles, le 13 mai 1991)

Déclaration commune¹

Commission chargée du rapport : commission des questions économiques et du développement.

Implications budgétaires pour l'Assemblée : néant.

Renvoi en commission : Doc. 6447 et 6448.

Projet de résolution adopté à l'unanimité par la commission le 15 mai 1991.

Membres de la commission : MM. *Valleix (Président), Flückiger, Vuralhan (Vice-présidents), Aarts (Remplaçant : Dees), Aylward, Brito, Capanna, Croze, Demiralp, Efraimoglou, Eicher, Ewing (Remplaçant : Rowe), Fabra (Remplaçant : Diaz), Dame Peggy Fenner, MM. Frendo, Gandalovič, García Sánchez, Gasperoni, Gassner, Gemesi, Goerens, Holtz, Jessel, Kempinaire, Kittelmann, Albrecht Konecny, Koritzinsky, Kovács, Le Grand, Lotz, Mesoraca, Miville, Pinto, Rehn (Remplaçant : Särkijärvi), Rokofyllos, Sinesio (Remplaçant : Scovacricchi), Erik Smith, Strimitzer, Svensson, M^{me} von Teichman, M. Thorarinnsson, M^{mes} af Ugglas, Verspaget.*

N.B. Les noms des membres de la commission présents à la réunion sont indiqués en italique.

Voir Résolution 965 (Commission Permanente, 28 juin 1991).

1. This text is published separately. It is available on request from EFTA, 9-11, rue de Varembe, CH-1211 Geneva 20.

1. Ce texte a été publié séparément. Il est disponible sur demande adressée à l'AELE, 9-11, rue de Varembe, CH-1211 Genève 20.